

Extrait du FFII.FR

<http://www.ffii.fr/union-europeenne-acta-brevets>

L'UE soutient les mesures repressives contre les violations de brevets dans le cadre d'ACTA

- FFII - Communiqués de presse -
Date de mise en ligne : mercredi 6 octobre 2010

FFII.FR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE [ACTA / Economie / Innovation] L'Union Européenne soutient plus fermement les mesures repressives contre les violations de brevets dans le cadre d'ACTA

Bruxelles, 6 Octobre 2010 — Les parties concernées ont publié la version consolidée d'ACTA (Accord Commercial contre la contrefaçon). La déclaration suivante est attribuée à la FFII (Foundation for a Free Information Infrastructure) :

"L'Union Européenne continue de soutenir les mesures répressives contre les violations de brevets dans le cadre de l'ACTA. À notre sens, c'est irresponsable. Le domaine du logiciel est déjà truffé de brevets et les détenteurs de gros portefeuilles de brevets peuvent décider d'éliminer les start-up de la compétition ainsi que les PME ou encore les projets Open source, soit par une action en contrefaçon soit par la simple menace d'une telle action. L'inclusion des brevets dans l'ACTA pourrait aussi créer des problèmes d'accès aux soins médicaux, et plus encore à d'autres technologies non protégées par la déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, comme par exemple les technologies environnementales."

Les USA ont accolé des annotations expliquant que les brevets ne s'appliquent pas aux affaires civiles ou douanières.

L'accord sur les ADPIC est l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Liens

- Déclarations et analyse de la FFII :
 - <http://action.ffii.org/acta/Analysis>
- Lien permanent à l'original de ce communiqué de presse :
 - <http://lists.ffii.org/pipermail/new...>

Contacts

Ante Wessels, FFII Amsterdam, ante at ffii.org, (Dutch/English)

René Mages, Président FFII France, rmages at ffii.fr, (French/English)

A propos de la FFII France

La FFII France (www.ffii.fr) est le chapitre français de la Fondation pour une infrastructure informationnelle libre (FFII), Association sous le régime de la loi de 1901, elle a pour but la défense des droits et libertés informationnels dont principalement : les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels selon les textes nationaux et internationaux

L'UE soutient les mesures repressives contre les violations de brevets dans le cadre d'ACTA

; la sécurité juridique des producteurs et des utilisateurs de logiciels, notamment par la lutte contre les brevets logiciels. La FFII France est donc le porte parole de la FFII en France.

Active dans plus de trente pays et forte de plus de 1000 membres, 3500 sociétés et 100 000 supporters, la FFII se fait l'écho fidèle de leur voix pour agir sur les questions d'intérêt public concernant les droits exclusifs (propriété intellectuelle) dans le traitement de l'information.